

L'élan commun



POUR le service public et ses agent.e.s la transformation sociale et environnementale

Paris, le 18 novembre 2022

Monsieur le Ministre

Sur l'année 2022, selon les chiffres provisoires de l'Insee, l'inflation va atteindre des niveaux exceptionnels, jamais vus depuis 1985.

Le pouvoir d'achat des ménages sera alors amputé en dépit des mesures de soutien public en place ou annoncées. Il subit une forte contraction, la plus importante depuis des années.

Dans ces conditions, la politique d'action sociale du MASA est au cœur des débats. La détresse sociale induite par cette inflation en dépit de la revalorisation salariale prévue mais insuffisante est sans précédent et frappe et va frapper de nombreux. ses agent.es du ministère. Nos représentantes de la commission nationale de secours alertent depuis des mois vos services à ce sujet. Aujourd'hui, les organisations (CGT Agri, SNETAP-FSU, SNUITAM-FSU, SUD Rural Territoires) ont décidé de vous saisir officiellement pour qu'en urgence, des décisions soient prises pour aider ces agent.es en grande précarité.

Pourquoi ? Parce qu'au delà des éléments de contexte rappelés ci-dessus, notre constat est double :

→ **d'une part, certains montants des aides octroyées apparaissent comme notoirement insuffisants voire complètement obsolètes.**

Nos organisations vous interpellent sur la nécessité de revoir les montants des aides allouées, à des agent.es, identifiés comme étant en très grande précarité, par les assistant.es sociales du ministère.

Nous demandons, dans un contexte où les enveloppes allouées pour les aides sociales sont actuellement **non entièrement consommées**, à ce que :

- 1) **le montant des aides alimentaires** octroyées soit revu à la hausse et passe de 500€ maximum (montant fixé, il y a de très nombreuses années) à 1000€, en sus des aides exceptionnelles. Le montant de cette aide est systématiquement ajusté en fonction de la précarité de la situation de l'agent.e et afin de lui permettre de pouvoir faire face à des besoins de première nécessité. Par ailleurs, le montant de cette aide alimentaire doit être versé selon une modalité qui permette à l'agent.e de pouvoir réellement en bénéficier, même en cas par exemple de découvert bancaire...
- 2) **le montant de l'aide sociale non remboursable** octroyée dans des situations d'extrême précarité, et ajusté en fonction de chaque situation, soit revu également à la hausse et passe de 2000€ à 3000€ par an
- 3) **le montant de l'aide octroyée pour faire face aux conséquences d'un évènement exceptionnel** (décès du conjoint, d'un enfant ..) soit revu à la hausse et passe d'un montant de 2000€ à 3000€ par an

- 4) soit permis le cumul de l'aide exceptionnelle avec l'aide sociale non remboursable si la situation de très grande précarité de l'agent le justifie

→ d'autre part, nos représentantes de la commission de secours constatent chaque mois que certaines pratiques, procédures RH sont responsables de situations inextricables dans lesquelles se retrouvent des agent.es de votre ministère : chacune des situations citées ci-dessous renvoie à des situations individuelles vues en commission de secours :

- L'incapacité de l'administration, faute de moyens, à informer ou à suivre les agent.es en situation d'invalidité déclarée qui sont en fin de carrière ;
- Les conséquences de la mise en place de répétitions d'indus, faite systématiquement, sans respecter l'obligation réglementaire de prévenance des agents du calendrier et des montants de ces prélèvements ;
- Les récurrentes erreurs sur rémunérations (d'agent.es contractuel.les comme titulaires), qui contraignent chaque année de trop nombreux agent.es, à avoir à se retrouver plusieurs mois sans percevoir partiellement ou totalement leur rémunération. Notre ministère a annoncé la mise en place d'un nécessaire audit à ce sujet... ;
- L'énorme difficulté du MASA à suivre, gérer la carrière des agent.es en longue absence pour raisons médicales ; une note de service de référence existe pourtant...
- L'incapacité du MASA, suite à cela, à pouvoir prétendre que ses agent.es en situation de handicap en droit d'obtenir un aménagement de leur poste peuvent l'être sans avoir à souffrir d'une carence à ce sujet sur une période longue et indéterminée. Nous disposons pourtant d'un label d'égalité et de diversité qui nous laisse espérer des jours meilleurs, faut-il encore poser des actes en ce sens...

Monsieur le Ministre, nos organisations (CGT Agri, SNETAP-FSU, SNUITAM-FSU, SUD Rural Territoires) vous demandent donc d'une part, en urgence d'abonder le montant des aides citées ci-dessus et d'autre part, de renforcer les services des ressources humaines chargées de suivre les dossiers des agent.es et par suite de remettre en cause le « sacro-saint » ratio du nombre d'agent.es gérés par gestionnaire qui a peut-être été pendant longtemps la fierté de notre ministère mais à quel prix pour les agent.es !

Dans l'attente d'une réponse et d'actes dans le champ si sensible de l'aide sociale aux agent.es tant au regard de l'urgence du moment que de difficultés devenues structurelles au sein du MASA, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour l'Élan commun,

Pour SUD-RURAL
Stéphanie Dubals, Dominique Bivot

Pour la CGT-AGRI
Fabienne Vasseur, Thierry JACOB

Pour le SNETAP-FSU
Clémentine Mattei, Frédéric Chassagnette

Pour le SNUITAM-FSU
Philippe Béranger, Olivier Santoul